

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation


Ludovic LIONS

N° CP

Séance du

29/11/07
- 9 NOV. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDE DU DEPARTEMENT AU TOURISME FLUVIAL

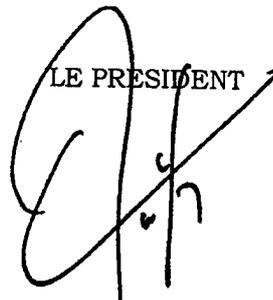
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide de 24 000 € à la Chambre de Commerce Sud Alsace Mulhouse pour les travaux d'aménagement d'un embarcadère/débarcadère sur le port de plaisance de MULHOUSE ;
- ❖ de prélever les crédits les crédits sur l'enveloppe 98009, chapitre 204, nature 20418, fonction 94, programme F041 du budget départemental

LE PRESIDENT


Charico BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions